

**PROGRAMME DE LA VISITE DE SUIVI  
AU SENEGAL DE LA DIRECTION EXECUTIVE DU COMITE  
CONTRE LE TERRORISME  
(27-29 MARS 2017)**

**I. Objectifs de la mission**

Cette mission aura pour objectifs principaux :

- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de visite ciblée effectuée les 2 et 3 mars 2009 du Comité contre le terrorisme (CTC) sur les mesures que le Sénégal devrait prendre pour s'acquitter pleinement de certaines obligations aux termes de la résolution 1373 (2001). L'analyse de la mise en œuvre par le Sénégal de ces obligations aux termes des résolutions 2178 (2014) et 2322 (2016) du Conseil de sécurité.
- L'identification des domaines dans lesquels le Sénégal pourrait bénéficier d'une assistance technique pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ces obligations aux termes de ces résolutions. .

**II. Points sur lesquels portera la mission**

La mission portera sur l'efficacité des services de détection et de répression et le contrôle aux frontières, les combattants terroristes étrangers et la coopération judiciaire et policière. Elle abordera également la question de la radicalisation pouvant conduire au terrorisme et les mesures prises par le Sénégal pour prévenir ou contrer ce phénomène.

La mission saisira également cette occasion pour recueillir des informations dans les domaines juridiques en vue de compléter le questionnaire d'évaluation détaillée de la Résolution 1373 (2001) dont une copie vierge est jointe à ce document.

Conformément à la pratique suivie dans les visites précédentes, la délégation traitera des droits de l'homme dans le contexte des efforts entrepris par le Sénégal pour lutter contre le terrorisme.

**III. Composition de la délégation**

La délégation de la DECT aura à sa tête le Directeur Exécutif, et sera composé de 4 experts de la DECT. A ces experts se joindront les représentants des organismes suivants: l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'organisation internationale des migrations (OIM), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), et l'Organisation internationale de Police criminelle (Interpol).

**IV. Réunions proposées**

Deux types de réunions se tiendront simultanément: des réunions de haut niveau avec le Chef de la délégation et des réunions entre les membres de la délégation et les administrations concernées. Par ailleurs, les membres de la délégation conduiront des visites sur le terrain.

#### **A-Réunions de haut niveau :**

Le Chef de la délégation souhaiterait rencontrer les autorités suivantes :

- Le Premier Ministre (tbc)
- Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur (tbc)
- Le Ministre des Forces armées (en présence du Chef d'Etat-major général des Armées et du Haut-Commandant de la Gendarmerie et Directeur de la Justice militaire) (tbc);
- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, audience confirmée le 27 mars 2017 à 18h
- Le Ministre de la Justice : disponible le 28 mars
- Le Délégué général au Renseignement national (DRN), audience confirmée le 27 mars 2017 à 12h.

#### **B-Réunions techniques :**

La délégation de la DECT se scindera en deux équipes: l'équipe A qui s'occupera de recueillir des informations dans les domaines juridiques, y compris la coopération judiciaire en matière pénale, et sur la prévention de l'extrémisme violent et l'équipe B qui s'occupera des questions policières et de sécurité et du contrôle aux frontières. Les deux équipes participeront à des réunions communes ainsi que concomitantes. Ces réunions qui sont de nature technique, porteront sur les thèmes mentionnés ci-dessous et la délégation souhaiterait rencontrer à cet effet les experts et/ou conseillers des différentes administrations et organismes comme indiqué ci-dessous.

##### **1. Séances de travail thématiques**

- ***Thème 1: Stratégie mise en place par le Sénégal pour lutter contre le terrorisme***

➤ Tous les départements impliqués dans la lutte antiterroriste

Cette séance devrait être consacrée à l'introduction des membres de la délégation, un exposé par la DECT sur les buts de la mission, l'organisation du travail ainsi qu'un exposé par les autorités du Sénégal sur la menace terroriste au Sénégal et sur la stratégie nationale de lutte antiterroriste, y compris les défis posés par le départ ou le retour des combattants terroristes étrangers vers/des zones de conflit.

- ***Thème 2: Sécurité et application de la loi (y compris les aspects de coopération internationale)***

➤ Cadre d'Intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte anti-terroriste

- Délégation générale au Renseignement national (DRN)
- Cellule de Lutte anti-terroriste (CLAT)
- la Chaîne Emploi Opérations de l'Etat-major du Haut Commandement de la Gendarmerie nationale ;
- la Section de recherches;
- la Division documentation ;
- le Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale
- Direction de la Police de l'Air et des Frontières
- Direction générale du Renseignement intérieur (DGRI)
- Direction générale du Renseignement extérieur (DGRE)
- Direction générale des Douanes
- Direction de la Sécurité Publique
- Direction de la Surveillance du Territoire
- Direction de la Police judiciaire (DPJ)
- Direction de la Police des étrangers et des titres de voyage (DPETV)
- Brigade d'intervention polyvalente (BIP)
- Bureau Central national de l'Organisation internationale de Police criminelle (OIPC-INTERPOL)
- Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (COMNAT/ALPC)

Les sujets abordés devraient inclure: l'organisation des services opérationnels impliqués dans la lutte antiterroriste (répartition des tâches, coordination entre différents services, etc.), les méthodes pour combattre et prévenir les activités criminelles liées au terrorisme, efforts visant à prévenir le recrutement de terroristes, mesures mises en place pour lutter contre la radicalisation, les dispositifs d'alerte avancée, les mécanismes de délivrance et de contrôle des titres d'identité et de voyage ainsi que la détection de faux documents, utilisation de l' « *advance passenger information* », nouveaux dispositifs mis en place pour prévenir et réprimer les déplacements de combattants terroristes étrangers au Sénégal, depuis le Sénégal vers des zones de conflits (Syrie, Iraq, Libye, Mali, Nigéria), les contrôles menés à l'occasion de la délivrance de permis de séjour, les procédures permettant d'identifier les immigrants et les étrangers en situation irrégulière, la réglementation des armes légères et des explosifs et les mesures de contrôle des importations et exportations ainsi que la mise en place d'un programme de détection et prévention du trafic d'armes, le traitement des demandes d'asile et la question des réfugiés. La session couvrira également la coopération policière au titre des résolutions 1373, 2178 et 2322.

### ☒ **Thème 3: Douanes et contrôle frontalier**

- ✓ Direction générale des douanes
- ✓ Direction des opérations douanières
- ✓ Direction du renseignement et de la lutte contre la fraude
  
- ✓ Ministère de la Pêche et de l'Economie maritime

- ✓ Direction de la marine marchande
- ✓ Société nationale du port autonome de Dakar (SNPAD)
- ✓ HASSMAR

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique

- ✓ Cadre d'Intervention et de Coordination interministériel des Opérations de lutte anti-terroriste (CICO)
- ✓ Direction générale de la Police nationale (DGPN).
- ✓ Direction de la police de l'air et des frontières (DPAF)

Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

- ✓ Ministère du Tourisme et des Transports Aériens
- ✓ Direction des Transports aériens
- ✓ Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie du Sénégal
- ✓ Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor
- ✓ Ministère des Forces armées

Les sujets abordés devraient inclure: le contrôle des mouvements transfrontaliers des personnes et de leurs biens (y compris l'argent liquide et les instruments monétaires), le contrôle des marchandises, la détection de faux documents de voyage et les mesures visant à garantir la sécurité maritime et fluviale, la sécurité aérienne et la sécurité des marchandises.

**Thème 4: Questionnaire d'enquête détaillée du Sénégal sur la mise en œuvre de la Résolution 1373 (2001) dans les domaines juridiques, et la coopération judiciaire en matière pénale au titre de la résolution 2322.**

Les discussions sous ce thème seront prioritairement axées sur la collecte d'information dans ces domaines ainsi que l'identification des besoins en matière d'assistance technique.

- Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
- Ministère de la Justice (Direction des Affaires criminelles et des Grâces)
- Magistrats du pôle anti-terroriste du Tribunal régional de Dakar

et tout autre département que les autorités sénégalaises considèrent approprié d'inviter

Les sujets abordés devraient inclure: L'incrimination des infractions de terrorisme visées dans les instruments internationaux pertinents, y compris l'incrimination du financement du terrorisme, l'incrimination du recrutement de terroristes et l'incrimination de l'incitation à commettre des actes de terrorisme, la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs à la lutte contre le terrorisme, le respect du traitement équitable

des auteurs présumés d'actes terroristes, l'application du principe poursuivre ou extraditer, la coopération internationale en matière pénale au titre de la résolution 2322 .

**Thème 5: Lutte contre l'extrémisme violent et dialogue entre les communautés**

- Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur
- Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
- Direction de l'Administration pénitentiaire du Ministère de la Justice
- Ministère de l'Education Nationale
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère de l'Intérieur

*Les sujets abordés devraient inclure:* Mise en œuvre de la résolution 1624 (2005), discussion des initiatives prises par le Sénégal dans le cadre de la résolution 1624 (2005) et en matière de prévention de la radicalisation pouvant conduire au terrorisme, y compris les mesures visant à prévenir la subversion des établissements d'enseignement ou des institutions culturelles et religieuses ; le dialogue entre les communautés, les actions de la police de proximité, programmes contre la radicalisation notamment auprès des femmes et des jeunes; et le programme de réinsertion des détenus radicalisés. La session couvrira également les échanges d'expérience au niveau régional et international afin de prévenir la radicalisation, et l'incitation à la violence, notamment sur internet et les réseaux sociaux.

**2. Programme de visites sur site**

- Le Poste frontière de Diama
- L'aéroport international de Dakar
- Le port de Dakar et notamment le terminal à conteneurs
- Le Bureau Central national de l'Organisation internationale de Police criminelle (BCN-INTERPOL)
- Le Comité Sénégalais des Droits de l'Homme (CSDH)

La Direction générale de la Police nationale, à travers la Brigade d'Intervention Polyvalente, assurera la sécurité de la délégation de la DECT.

**C- Proposition de programme pour les réunions thématiques et les visites sur site.**

Date, heure et durée	Réunions et thèmes	
Lundi 27 mars 2017 09h-10h	<b>Équipes A et B (réunion commune) Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur</b> <b>Thème 1</b>	
	Réunion plénière -Présentation des membres de la mission et des objectifs -Exposé sur la stratégie mise en place par le Sénégal pour lutter contre le	
10h-13h	terrorisme	
	<b>Équipes A et B</b> <i>(réunion commune) Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur</i> <b>Thèmes 2 et 3</b>	
	<b>Sécurité et application de la loi et contrôle aux frontières</b> (Discussions avec les experts identifiés sous les thèmes 2 et 3)	
13h-14h	Visite du BCN Interpol	
	Équipe A Thème 4	Équipe B Thèmes 2 et 3

14h30-17h30	<p>Discussion concernant le questionnaire d'enquête détaillée sur la mise en œuvre (DIS) par le Sénégal de la Résolution 1373 (2001) dans les domaines juridiques et la mise en œuvre de la résolution 2322 (2016) sur la coopération judiciaire (Discussions avec les experts identifiés sous le thème 4)</p> <p>Ministère de la Justice (<i>à confirmer</i>)</p>	<p>Visite du BCN Interpol (14h30-15h30) <i>à confirmer</i></p> <p>Visite de l'aéroport (16h-18h) <i>confirmée</i></p> <p>(visite technique et entretiens avec les autorités aéroportuaires) <i>confirmée</i></p>
Mardi 28 mars 2017	<b>Équipes A et B (réunions concomitantes)</b>	
9h-13h	<b>Équipe A</b>	<b>Équipe B</b>
	<p>Discussion concernant la prévention de la radicalisation pouvant conduire au terrorisme</p> <p>(Discussions avec les experts identifiés sous le thème 5)</p> <p>Ministère de la Justice (<i>à confirmer</i>)</p>	<p>Visite du poste frontière de Diama (Départ à 7h) <i>confirmée</i></p>
13h-14h		
14h30-17h		
	<b>Équipe A</b>	<b>Équipe B</b>
Mercredi 29 mars 2017 8h-11h		<p style="text-align: center;"><b>Équipe B</b></p> <p>Visite du port de Dakar et du terminal à conteneurs <i>confirmée</i></p> <p>(visite technique et entretiens avec les autorités portuaires) <i>confirmée</i></p>

13h

**Séance de restitution avec les principales entités sénégalaises : lieu *Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur***